

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 15 DÉCEMBRE 2023

AUTONOMIE

LES MAISONS DU DÉPARTEMENT INTÈGRENT DÉSORMAIS DES CONSEILLERS DE PARCOURS HANDICAP

Depuis septembre dernier, les Maisons du Département ont vu arriver des conseillers de parcours handicap de la Communauté 360 au sein de leurs locaux. L'objectif : simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants en renforçant l'ancrage territorial.

Après une phase de préfiguration pendant la crise du Covid-19, la Communauté 360 a été mise en place en Côtes d'Armor en 2022 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en étroite collaboration avec Handicap 22 et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il se matérialise par la mise en place d'une équipe de conseillers de parcours, structurée autour du numéro de téléphone national 0800 360 360.

En 2023, le dispositif est entré dans une nouvelle phase : grâce à un abondement financier de l'ARS et du Département, les conseillers de parcours handicap ont vu leur nombre augmenter, ce qui a permis d'atteindre un effectif suffisant pour les répartir sur les sites des 5 Maisons du Département afin d'améliorer l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants en recueillant leurs besoins et leurs attentes, en les orientant et en les conseillant à travers la prise d'appels entrants, les visites à domicile ou en MdD. Ils s'assurent également du relais des situations vers les différents acteurs (droit commun et spécialisés) et vers les dispositifs dédiés. Enfin, ils contribuent à dresser un état des lieux des besoins et difficultés sur le territoire de la Maison du Département de laquelle ils dépendent. Les MdD peuvent ainsi pleinement jouer leur rôle de relais de la MDPH sur les territoires.

« Le déploiement de conseillers de parcours handicap dans les Maisons du Département est une étape de plus dans le développement de la Communauté 360, dispositif qui a été mis en place il y a un an. Cela permettra d'apporter à chaque usager qui sollicite ces conseillers une réponse adaptée et de proximité, en adéquation avec leurs attentes et les besoins », déclare **Véronique Cadudal**, vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie.

« L'ARS Bretagne soutient, y compris financièrement, le développement de la Communauté 360 portée par Handicap 22. Le dispositif a pour but de répondre aux besoins quels qu'ils soient (santé, médico-social, transport, logement, scolaire, travail, loisirs, sports, etc.) de manière inclusive pour les personnes en situation de handicap et leur famille par la mise en service d'un numéro gratuit. La force de ce dispositif sur notre département réside dans un travail mené entre Handicap 22 et ses adhérents, la MDPH et les grands partenaires institutionnels. La Communauté 360 s'inscrit également en proximité sur les territoires par l'implantation des conseillers de parcours dans les Maisons du Département. Par ailleurs, la Communauté 360 a vocation à « aller vers » les personnes en situation de handicap dont les droits notifiés par la MDPH n'ont pas été réclamés pour leur proposer un accompagnement », développe **Marie Gestin**, adjointe au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé.

« Cette équipe se déploie sur tout le territoire Costarmoricain pour proposer un service de proximité, proche de votre domicile dans les Maisons du Département, afin de gagner en efficacité, trouver des solutions plus adaptées à vos besoins. Les professionnels impliqués dans cette équipe sont issus de la mobilisation d'établissements et services médico-sociaux membres d'Handicap 22 ainsi que de nouveaux professionnels recrutés grâce au soutien du Département des Côtes d'Armor et de l'Agence Régionale de Santé. », poursuit **Anne-Marie Berthault**, présidente de Handicap 22.



UN POINT D'ENTRÉE NATIONAL, DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ

Comment ça marche ?

1. L'utilisateur compose le numéro unique national **0 800 360 360** (appel gratuit)
2. L'appel est directement basculé vers un conseiller de parcours handicap situé dans les Côtes d'Armor
3. Le conseiller de parcours handicap assure une écoute attentive des besoins et construit avec l'appelant une solution qui reprend l'expression de ses choix de vie et favorise l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Il mobilise pour cela toutes les compétences des acteurs de l'accompagnement volontaires du territoire. Suivant la demande, le conseiller de parcours handicap recontacte l'appelant, ou une rencontre avec un professionnel est programmée.



Pour l'ensemble du département

0 800 360 360

Numéro gratuit



Les membres de Handicap22



CONTACTS PRESSE

Direction de la communication

Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr

02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83